

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 21 mars 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

### **301, rue du Cantonnier (lot 3 057 641)**

Demande visant à :

- autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal qui serait situé à au moins 4,5 m de la ligne avant de propriété au lieu de 6 m, tel que stipulé à l'article 4.3.2.1 du *Règlement de zonage no 480-85*;
- autoriser la construction d'une galerie en marge avant, incluant l'escalier, qui serait située à au moins 2,55 m de la ligne avant, au lieu de 4 m et dont la largeur et la superficie d'empiètement seraient respectivement d'au plus 5,5 m et 10 m<sup>2</sup> au lieu d'un maximum de 4,5 m et 5 m<sup>2</sup>, tel que stipulé à l'article 3.2.1.2 du *Règlement de zonage no 480-85*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 28 février 2023

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)